

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : blondina-csvdc-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/8908a4aa3b637782a778b57b>

Date d'obtention : 2026-03-02 18:28:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle a été élaborée pour outiller le personnel scolaire face à une réalité actuelle et relativement fréquente chez les adolescents. Elle permet de mettre en confiance le personnel scolaire, les jeunes et leur parent. Permet que le personnel scolaire agisse de la manière la plus optimale possible sans être mis en contact avec les sexto/photos, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir plus outillée et guidée. Faire les démarches dans le bon ordre. Avoir un langage commun avec mes collègues du milieu scolaire et l'équipe des policiers de la région.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir le matériel pornographique (photos, vidéos, etc).
Respecter mon rôle (responsabilités et limites).